

CAHIER DE FORMATION



DEXTRA est une organisation, apparu en 2009, ayant pour objectif la reconstitution d'un pôle de droite authentique, conservateur et anti-libéral au service de la France.

Nos maîtres-mots sont : Autonomie—Enracinement. Pour cela nous dispensons une formation intellectuelle et pratique, nécessaire à la constitution de nouveaux cadres politiques s'engageant concrètement.

**N'hésitez pas à venir à notre rencontre.
Plus d'infos sur : WWW.DEXTRA.FR**



L'Union européenne

L'ex-commissaire européen au Commerce et actuel porte-parole du TAFTA, Karel de Gucht (poursuivi pour fraude fiscale en Belgique), admet que le traité de Lisbonne fut conçu pour que les gens ne puissent le comprendre afin d'éviter un « débat réel ». C'est sur la complexité qu'est fondée ce système supranational, afin, en particulier de ne pas mettre en avant les bases incertaines de ce système. « Pendant des décennies, la construction européenne avait été présentée comme une solution ; elle est devenue un problème qui s'ajoute aux autres, et que personne ne sait plus résoudre » écrit Alain de Benoist.

Projet utopique, qui pour Kant, voyait dans l'Europe unie une des conditions de la Paix perpétuelle ; l'écrivain Victor Hugo rêvait quant à lui « d'Etats-Unis d'Europe ». Mais, c'est au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, avec l'aval des différents Etats européens, que les européistes ont voulu créer une Europe qui serait vouée au commerce permettant *in fine* une paix durable selon leurs dires. Ce projet a été mené par les « pères fondateurs » de l'Europe, Jean Monnet et Robert Schuman. Ces deux hommes, tenants d'une vision fédéraliste de l'Europe, avaient une conception très « américaine » du sujet. Il est aujourd'hui de notoriété publique que Jean Monnet bénéficiait de l'argent des Américains pour la construction européenne. Quant à Schuman, sa célèbre déclaration sur l'Europe du 9 mai 1950 n'est pas de son initiative mais bien une proposition du secrétaire d'Etat américain Dean Acheson. Le célèbre espion de de Gaulle, Constantin Melnik concluant sur ces personnages : « Dulles [le patron de la CIA] estimait avoir sauvé l'Europe à travers les contacts avec les politiques. Et il me citait le rôle de Schuman et Monnet. Oui, Schuman et Monnet avaient des liens avec la CIA ».

Alors comment en sortir ? Deux hypothèses sont possibles : soit le droit de retrait qui est possible au niveau institutionnel ; soit l'insurrection des peuples dans le cadre d'un embrasement global, et surtout au regard de l'article 2 de la Déclaration des droits de 1789 qui proclame « la résistance à l'oppression », inscrit de nouveau dans la Déclaration des droits de 1793 : « Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est pour le peuple, et pour chaque portion de peuple, le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs ».

Ce que les médias et gouvernants développent peu voire pas du tout, c'est l'existence de l'article 50 du traité de Lisbonne qui consacre un droit de retrait : un Etat peut se retirer de l'Union européenne, de manière unilatérale, et sans justification particulière. Un des uniques vestiges de notre souveraineté, il permet donc à l'Etat concerné un droit de retrait, même si une procédure de négociation entre alors en jeu avec les différents gouvernements, qui pourraient alors tenter de freiner ou réfréner toute velléité d'indépendance. Dans le cadre d'une construction fédérale future liée au TAFTA, c'est même un droit de sécession qui est plus que nécessaire aujourd'hui.

Pour conclure, voici les propos de Vladimir Boukovski, ancien soviétique qui a vu dans l'Union européenne, une nouvelle URSS : « Pensez simplement à ce qu'il pourrait arriver en cas de crise économique. Les tensions entre les nations vont être gigantesques. Cela pourrait exploser. Regardez le nombre impressionnant d'immigrants venus du tiers-monde et qui vivent aujourd'hui en Europe. Cette immigration a été encouragée par l'Union Européenne. Que va-t-il se passer en cas d'effondrement économique ? Nous assisterons probablement, comme dans les dernières années de l'Union soviétique, à un développement inimaginable des conflits ethniques. Aucun pays n'a connu de tensions ethniques comparables à celles qui ont eu lieu en Union soviétique, à l'exception peut-être de la Yougoslavie. Et c'est exactement ce qu'il va se passer ici aussi. Nous devons nous préparer à cette situation. Le gigantesque édifice bureaucratique va s'effondrer sur nos têtes. C'est pourquoi, et je le dis vraiment sincèrement, plus tôt nous en aurons fini avec l'Union Européenne, mieux ce sera. »

La perte inquiétante de notre souveraineté

Il faut se rappeler que les tenants d'une Union européenne sont les premiers à gloser sur la Déclaration des droits de 1789 en occultant cependant l'article 3 : « *Le principe de toute Souveraineté réside essentiellement dans la Nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément* ».

Les différents domaines dans lesquels l'Union européenne légifère et/ou intervient, sont normalement des domaines de compétence liés à notre souveraineté. La lâcheté permanente des politiques a pour conséquence aujourd'hui la perte des compétences principales de l'Etat dans des domaines appelés régaliens. Qui bat monnaie aujourd'hui ? La Banque centrale européenne de Francfort régule tout. La fiscalité ? Elle est pour partie régie par l'Union. L'économie ? Chaque Etat est surveillé de près afin de respecter le « pacte budgétaire ». La justice ? La CJUE est devenue un organe omnipotent rendant des arrêts que tout juge national doit obligatoirement appliquer sinon respecter. La diplomatie ? L'Union a institué avec Lisbonne un Haut représentant aux Affaires étrangères qui est censé représenter la voix de l'Union en matière de relations internationales.

Un piège libéral qui assassine les peuples

Comme s'il n'y avait pas assez de méfaits, les élites technocratiques européennes et anglo-saxonnes débattent secrètement aujourd'hui à propos du TAFTA et du TISA, le fameux traité transatlantique, censé faire gagner argent et emploi en s'harmonisant sur la législation américaine et en leur ouvrant le marché. On n'y a pas cru avec l'euro, et on avait raison, et ils pensent encore que cela va marcher ici. Pourtant, le pire est à venir : OGM, agroalimentaire, droit du travail, marchés publics, emplois. Tous ces domaines qui étaient encore quelque peu protégés seront bientôt harmonisés avec les normes américaines similaires pour le plus grand profit des cartels et une plus grande misère pour les peuples.

Ces éléments développés succinctement, qui peuvent être approfondis individuellement ou collectivement, via Internet ou les nombreux ouvrages sur le sujet sont les raisons pour lesquelles il ne faut pas être seulement sceptique à l'égard de l'Union européenne mais bien sécessionniste, puisque nous sommes bien imbriqués dans un fédéralisme sous-jacent, une forme de 1984 orwellien ayant pour but la libéralisation à outrance et la consommation ininterrompue par des peuples sans cesse soumis à une surveillance accrue.

Officiellement, le projet est de créer une Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), notamment entre la France et l'Allemagne, car la vision libérale – héritée de Montesquieu – porte en elle l'idée que des Etats qui commerceront entre eux ne peuvent se faire la guerre. Viendront juste ensuite la Communauté économique européenne (CEE) et Euratom, projet européen touchant au nucléaire. Mais il faut souligner le traité de Rome de 1957 qui va fonder le droit appelé communautaire, posant les bases d'un droit qui s'estimera supérieur à celui de tous les Etats membres, c'est-à-dire que, peu importe ce que peuvent faire les législateurs ou les juges nationaux, si leur position est contraire à ce que pensent les institutions européennes, alors le droit national, les arrêts des juges nationaux sont illégaux et doivent être modifiés ou supprimés jusqu'à ce que ce droit soit conforme au droit de l'Union européenne.

Allant plus loin, le traité de Maastricht de 1992 ira créer une citoyenneté européenne... L'idée est de dire que comme la citoyenneté est inscrite dans le traité, et que la citoyenneté renvoie à la notion de membre d'un Etat, l'Union européenne serait un Etat dont tous les européens seraient membres, enlevant une nouvelle fois la souveraineté aux Etats. C'est la raison pour laquelle l'étape supérieure a été le traité portant Constitution européenne, rejeté par la France lors du référendum de 2005. Voyant ici qu'un ralentissement et non un refus, les gouvernants nationaux et « européens » ont souhaité continuer, reprenant quasiment le même texte en y changeant le nom, pour le traité de Lisbonne, que Nicolas Sarkozy fera voter par le Parlement, bafouant toute forme de légitimité démocratique deux ans après le non au référendum, et où les Irlandais, ayant refusé une première fois ce traité par référendum, se verront obliger de voter une seconde fois après un matraquage médiatique sans précédent pour le oui.

A travers l'histoire et le comportement des politiques, français comme « européens » si tant est qu'il puisse exister un fonctionnaire européen (cela voudrait dire qu'il y a bien un « Etat » européen), plusieurs problématiques se profilent : la volonté de construire des institutions fortes ayant tout droit de regard et tout pouvoir sur les Etats, amenant ainsi à une réelle perte de souveraineté des Etats, la perte de toute forme de légitimité démocratique et donc de tout droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, pour voir finalement, que ce piège libéral se fait au profit des cartels et au détriment des peuples assassinés progressivement par une machine qu'ils entendent et voient partout, sans pour autant jamais pouvoir y avoir une possibilité d'objection ou de contestation.

L'hydre institutionnelle européenne

La législation européenne croissante est un interventionnisme de tous les jours et dans tous les domaines : l'inflation législative française est due au fait qu'aujourd'hui, 80% de la législation française provient de normes du droit de l'Union européenne : normes sur le commerce, le droit du travail, la santé, les réglementations et interdictions de toute sorte, ou encore pour réglementer la taille des filets de pêche, les quotas de pêche, la taille des avocats et bananes, ou encore la largeur des escaliers...

La Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) est ce qu'on peut appeler un véritable « *gouvernement des juges* », qui, à travers une longue jurisprudence, et dès le départ, a imposé la suprématie du droit communautaire sur les législations nationales.

Cette même Cour est le bras droit de la Commission européenne qui n'hésite pas à punir les Etats qui n'appliqueraient pas leur législation, ce qui a valu des dizaines de millions d'euros de pénalités pour la France, avec l'argent du contribuable. La Commission européenne, composée de commissaires européens, se reconnaissant européens avant d'être nationaux de tel ou tel pays, sont de véritables commissaires politiques veillant à la bonne marche de la machine européenne : ces commissaires, omniscients et omnipotents, ne sont pourtant pas élus (ne bénéficiant d'aucune légitimité démocratique) et bien nommés.

Un « déficit démocratique » flagrant

Avec un taux de participation de 40,6% en 2009 et de 44% en 2014 aux élections européennes, les Français ont montré leur désintérêt et leur dégoût des institutions européennes. D'ailleurs, ce pourcentage est similaire dans la plupart des autres Etats membres (34% au Royaume-Uni par exemple), il parfois pire, certains pays de l'Est n'ayant qu'une participation de 20% environ en 2009.

De l'autre côté, les scores croissants des partis patriotes aux élections européennes (France, Royaume-Uni, Danemark, Autriche, Grèce, Pologne, Suède...) montrent quant à eux la force de l'identité et des valeurs nationales. Ces élections européennes ne suscitent guère de débat quant aux enjeux européens, et, par opposition, ce sont surtout les enjeux nationaux qui priment lors de ces élections.

Ce déficit démocratique est démontré aussi par l'absence de légitimité démocratique, représentée par la Commission, organe central de l'Union, avec un pouvoir important de décision, alors qu'aucun ressortissant d'aucun Etat membre n'a élu qui que ce soit composant la Commission. L'ironie veut que l'initiative citoyenne, ou la pétition qui a réuni plus d'un million d'européens à propos de la contestation du TAFTA, qui a rempli les critères de pétition, a été refusée par la Commission européenne...

Un espace ouvert... à toutes les dérives

Les gouvernants libéraux, par choix politique ou intérêt pécuniaire, ont voulu approfondir la construction européenne à travers les différents traités (Rome, AUE, Maastricht, Amsterdam, Nice, Lisbonne), et cela, en évoquant la libéralisation du marché (des biens, des services, des marchandises et des personnes) provoquant une dérégulation totale qui profite aux cartels européens anglo-saxons tout en appauvrissant et asservissant les peuples d'Europe.

Illustration symptomatique : l'espace Schengen qui était censé ouvrir les frontières pour renforcer les liens entre les peuples européens n'est que le fruit d'une déconstruction libérale, nous amenant au chômage, à l'immigration et à la délinquance. En effet, l'ouverture des frontières a été une aubaine pour les mafias, pour cela, il suffit juste de voir l'explosion de la criminalité organisée après l'ouverture des frontières des Etats adhérents à l'espace Schengen.

L'autre dérive a bien sûr été la création d'une monnaie commune, l'euro, où la souveraineté économique des Etats signataires a été spoliée : la Banque centrale européenne basée à Francfort dirige une monnaie qui n'a fait qu'appauvrir les peuples européens, et la Commission européenne quant à elle, surveille et coordonne la politique budgétaire de l'Union européenne qui doit s'appliquer à tout Etat membre sous peine de lourdes sanctions.